

Perpignan, le 6 avril 2020

Monsieur Jean-Marc PUJOL
Président de la communauté urbaine
de Perpignan
et
Maires des communes de la communauté
urbaine

Nos réf. : 2020/054

Cher Président, Mesdames et Messieurs les Maires,

Je vous espère tout d'abord, ainsi que vos proches, en bonne santé.

Face à la pandémie du COVID 19, qui nous affecte tous, c'est aussi notre économie qui doit faire face. Le document annexé à ce courrier vous montre à quel point les entreprises de notre département, de toutes tailles et de tous secteurs d'activité sont touchées.

Comme vous le savez les CCI sont en première ligne pour renseigner et accompagner les entreprises afin de bénéficier des mesures exceptionnelles mises en place par l'Etat, la BPI ou la Région.

Les collectivités locales, EPCI et communes, peuvent également contribuer à l'effort national engagé pour soutenir l'économie, en minorant, suspendant ou exonérant les entreprises de nos territoires des taxes de leur ressort : Taxe locale sur la publicité extérieure, Droits de terrasse, Taxe de séjour, Taxe sur les activités commerciales extérieures, mais également Contribution Economique Locale au moyen de la CFE ...

De grandes agglomérations telles que celles de Lyon, Toulouse ou Montpellier, mais aussi plus près de nous, le Grand Narbonne ou la ville de Castelnaud Le Lez ont mis en œuvre ces mesures, certaines ont débloqué des fonds d'urgence pour compléter les dispositifs en place.

La CCI des Pyrénées-Orientales est à votre disposition pour vous accompagner dans le déploiement des mesures que vous ne manquerez pas de décider pour contribuer au sauvetage de l'économie locale et s'engage à les relayer au moyen de la cellule de crise effective depuis le 15 mars dernier dont vous trouverez les coordonnées ci- dessous :



Chefs d'entreprise, vous avez besoin d'une réponse ?

Contactez dès maintenant la cellule de crise de la CCI
des Pyrénées-Orientales

Comme l'ensemble du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, la CCI des Pyrénées-Orientales s'engage aux côtés des services de l'État pour vous aider à faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de Covid-19 et vous informer.

Vous pouvez contacter directement nos conseillers par e-mail aux adresses suivantes :

- Formalités CFE : cfe@pyrenees-orientales.cci.fr
- Formations / Apprentissage : cfa.perpignan@sudformation.cci.fr
- Autres demandes : e.prevot@pyrenees-orientales.cci.fr

Ou aux numéros de téléphones suivants :

- 04 68 35 98 74
- n° vert : 0805 18 19 20

Comptant sur votre soutien, je vous prie d'agréer, cher Président, Mesdames et Messieurs les Maires, mes cordiales salutations.

Le Président,

Bernard FOURCADE.